

Date : 23 août 2022
Heure : 19 h 30
Lieu : Salle des commissaires

Procès-verbal

Présences :

Christine Fiocco	Administratrice (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Mélanie Veilleux	Administratrice (District 3)
Édith Tremblay	Administratrice (District 4)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Marc Lemay (TEAMS)	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Éric Chouinard	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Vacant	Administrateur (18 à 35 ans)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Sonia Julien	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Josée Lévesque	Administratrice (Personnel professionnel)
Claudine Saint-Pierre	Administratrice (Personnel enseignant)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Julie Thibault	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absence motivée :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance débute à 19 h 30 et tous les membres du conseil d'administration sont présents.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **et RÉSOLU** :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 001 – 2022-08-23

3. Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Madame Nancy Couture procède à l'assermentation des trois nouveaux administrateurs suivants :

- ✓ Madame Josée Lévesque (Personnel professionnel)
- ✓ Madame Christine Fiocco (Administratrice – District 1)
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel (Administratrice – District 5)

Chaque membre prête serment à voix haute séance tenante auprès de madame Nancy Couture, directrice générale, et s'engage à compléter et signer la documentation nécessaire à son assermentation.

4. Approbation et suivi aux procès-verbaux des dernières séances

La présidente survole les procès-verbaux de la séance du 17 mai et de la séance extraordinaire du 15 juin dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre **et RÉSOLU** :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture des procès-verbaux de la séance régulière du 17 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 15 juin 2022, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE les procès-verbaux des séances du 17 mai 2022 et du 15 juin 2022 soient adoptés comme présentés.

ADOPTÉES À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 002 – 2022-08-23

5. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

6. Nomination à la vice-présidence

Madame Nancy Couture rappelle qu'en fonction des dispositions de l'article 155 de la *Loi sur l'instruction publique*, le président et le vice-président du conseil d'administration doivent être nommés parmi les membres siégeant à titre de parent d'un élève, lorsque ces postes sont vacants. Étant donné que le mandat de madame Isabelle Tanguay s'est terminé le 30 juin 2022, le poste à la vice-présidence du conseil d'administration est vacant.

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux **et RÉSOLU** :

QUE madame Nancy Couture agisse à titre de présidente d'élection et

QUE monsieur Vincent Pelletier agisse à titre de secrétaire d'élection.

Élection au poste de vice-président du CA

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Saint-Pierre :

DE déclarer l'ouverture des mises en candidature pour le poste de vice-président du conseil d'administration.

Monsieur Éric Chouinard propose la candidature de madame Louise Ouellet.

IL EST PROPOSÉ par madame Claudine Beaulieu :

DE déclarer la fermeture des mises en candidature.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 003 – 2022-08-23

La présidente d'élection vérifie auprès de madame Louise Ouellet si elle accepte la proposition. Madame Louise Ouellet accepte.

La présidente d'élection, madame Nancy Couture, déclare élue à l'unanimité madame Louise Ouellet, à titre de vice-présidente du conseil d'administration du CSSFL.

7. Mise à jour des comités

Conformément à l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet **et RÉSOLU**:

QUE les postes vacants au terme de la dernière année scolaire soient pourvus de la façon suivante.

Après consultation de l'ensemble des membres, les comités du CA sont formés des personnes suivantes :

Comité de gouvernance et d'éthique

- ✓ Monsieur Marc Lemay : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Marie-Hélène Lebel : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Sonia Julien : représentante du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ Du secrétaire général ou de son représentant.

Comité de vérification

- ✓ Monsieur Éric Chouinard : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Louise Ouellet : représentante d'un parent d'élève;
- ✓ Madame Claudine Beaulieu : représentante du personnel du CSSFL;
- ✓ De la direction générale ou de son représentant;
- ✓ De la direction du Service des ressources financières ou de son représentant.

Comité des ressources humaines

- ✓ Madame Édith Tremblay : présidente, membre d'office de ce comité;
- ✓ Monsieur Claude Breault : représentant de la communauté;
- ✓ Madame Mélanie Veilleux : représentant d'un parent d'élève;
- ✓ Monsieur Marc Lemay : représentant de la communauté;
- ✓ De la direction du Service des ressources humaines ou de son représentant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 004 – 2022-08-23

7.1. Nomination d'un membre au comité consultatif de transport

Madame Nancy Couture nous informe que conformément à l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la

composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Louise Ouellet et résolu :

QUE le comité consultatif de transport soit composé des personnes suivantes :

- ✓ Madame Nancy Couture, directrice générale
- ✓ Madame Isabelle Bergeron, responsable du transport scolaire
- ✓ Monsieur Jules Soucy, direction d'école
- ✓ Madame Odile Asselin, direction d'école
- ✓ À déterminer à la suite de la première rencontre du comité de parents, représentante du comité de parents
- ✓ Madame Cynthia Belzile, représentante du conseil d'administration
- ✓ Monsieur Éric Chouinard, représentant du conseil d'administration

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 005 – 2022-08-23

8. Agenda de consentements (approbation)

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique

9. Information des comités et recommandations

9.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

9.2. Comité de vérification

Monsieur Éric Chouinard, président du comité de vérification, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité de vérification qui s'est tenue immédiatement avant la présente rencontre du conseil d'administration.

Les principaux éléments abordés furent :

- ✓ Budget 2022-2023
- ✓ Validation de la clientèle scolaire
- ✓ Résultats financiers au 30 juin 2022 et audition comptable

9.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

9.4. Comité consultatif de transport

Monsieur Éric Chouinard, membre du comité consultatif de transport, donne un compte rendu des sujets étudiés lors de la rencontre du comité consultatif de transport.

Le principal élément abordé est :

- ✓ Négociation avec les transporteurs scolaires

10. Points d'informations générales et orientations stratégiques

10.1. Poste d'administrateur 18-35 ans à pourvoir au conseil d'administration

Monsieur Vincent Pelletier nous rappelle que le poste d'administrateur 18-35 ans n'a pu être pourvu faute de candidatures. Conformément à l'article 33 du Règlement sur la désignation des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires, un deuxième appel de candidatures sera réalisé à compter du 29 août 2022 pour une période de 30 jours.

10.2. Rentrée scolaire 2022

Madame Nancy Couture et monsieur Vincent Pelletier présentent le portrait des différents enjeux à considérer en cette période de rentrée scolaire 2022.

Les administrateurs échangent sur le sujet.

10.3. Formation obligatoire des membres

Le lien sera fourni prochainement aux nouveaux membres du conseil d'administration.

11. Dossiers à être adoptés

11.1. Calendrier des rencontres 2022-2023

Madame Nancy Couture nous présente un projet d'amendement du calendrier de rencontres du conseil d'administration et des comités pour 2022-2023. Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier et résolu :

QUE le calendrier des rencontres 2022-2023 soit établi tel que présenté séance tenante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 006 – 2022-08-23

11.2. Budget 2022-2023

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2022-2023;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 515 092 \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2021 exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que le montant des provisions relatives aux offres salariales et à l'équité salariale net des subventions anticipées pour ces offres et l'équité salariale au 30 juin 2021;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 1 990 655 \$ a été établi en prenant en considération :

- ✓ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 44 655 097 \$;
- ✓ un nombre de 18 888 immeubles imposables de plus de 25 000 \$, et :
- ✓ le taux de 0,1024 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2022-2023.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel, et **RÉSOLU** :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 85 813 141 \$ et des dépenses de 86 328 233 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 007 – 2022-08-23

11.3. Politique en sécurité de l'information (dépôt)

Madame Nancy Couture dépose un projet de politique en sécurité de l'information. Elle précise que l'élaboration de cette politique découle du plan directeur en ressources informationnelles (PDRI) qui a été mis de l'avant au cours de la dernière année scolaire. Elle invite les administrateurs à prendre connaissance du projet de politique d'ici à la prochaine rencontre du conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 008 – 2022-08-23

11.4. Tarification des usagers du transport scolaire le midi

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire procède actuellement au renouvellement de ses contrats pour le transport du midi;

CONSIDÉRANT le règlement modifiant le règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées qui est entré en vigueur le 7 juillet 2022 (article 11.1);

CONSIDÉRANT que les coûts associés au transport du midi seront plus élevés que dans les contrats précédents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents pour la surveillance et le transport du midi n'ont pas été indexés depuis 1998;

CONSIDÉRANT l'article 292 de la LIP qui prévoit qu'un centre de services scolaire peut réclamer les coûts associés au transport du midi à ceux qui choisissent de l'utiliser;

IL EST PROPOSÉ par madame Mélanie Veilleux et **RÉSOLU** :

QUE les frais du transport du midi passent de 130 \$ à 180 \$ pour un enfant et de 225 \$ à 275 \$ pour deux enfants et plus.

QUE les frais de surveillance du midi au primaire passent de 75 \$ à 130 \$ pour un enfant et de 125 \$ à 225 \$ pour deux enfants et plus.

QUE les frais de surveillance du midi au secondaire passent de 12,50 \$ à 50 \$ pour un enfant et 85 \$ pour deux enfants et plus par année.

QUE cette nouvelle tarification soit effective à compter de l'année scolaire 2022-2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 009 – 2022-08-23

11.5. Contrats avec les transporteurs

La directrice générale, madame Nancy Couture, explique que les contrats pour le transport scolaire sont venus à échéance à la fin de la dernière année scolaire.

Elle a procédé à la renégociation des contrats avec monsieur Vincent Pelletier, directeur général adjoint, et mesdames Isabelle Bergeron, coordonnatrice au Service des ressources matérielles et du transport scolaire et Emmanuelle Ouellet, directrice du Service des ressources financières.

Madame Couture souligne que le CSSFL a de bons liens avec les transporteurs et elle explique le processus de négociation qui est intervenu avec eux.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire sont arrivés à échéance à la fin de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT qu'un accord est à venir entre le Centre de services scolaire et les transporteurs;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Brault et résolu :

D'autoriser la directrice générale, madame Nancy Couture, à signer pour et au nom du Centre de services scolaire, lesdits contrats.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 010 – 2022-08-23

11.6. Nomination des membres du comité d'enquête et déontologie

Le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit que le conseil d'administration prévoit que :

« Un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie est formé au sein du centre de services scolaire aux fins d'examiner et d'enquêter sur toute information concernant un comportement susceptible de contrevenir au présent règlement.

Ce comité est composé de trois personnes, nommées par le conseil d'administration par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres, qui appartiennent à l'une des catégories suivantes :

1° elle possède une expérience, une expertise, une sensibilisation ou un intérêt marqué en matière d'éducation;

2° elle est un ancien membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ou un ancien commissaire d'une commission scolaire;

3° elle possède une expérience ou une expertise en matière de déontologie et d'éthique.

Le comité doit être composé de membres provenant d'au moins deux des trois catégories.

Les membres du comité ne peuvent être membres du conseil d'administration ou employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci. Les membres du comité désignent, parmi eux, un président. Le secrétaire général du centre de services scolaire agit à titre de secrétaire du comité. »

Le 15 juin dernier, le conseil d'administration a confié au comité de gouvernance et d'éthique le mandat de procéder à l'évaluation des candidatures reçues et de faire une recommandation au conseil d'administration en vue de la nomination des membres.

Comme nous en avons également discuté, le projet de former un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie conjoint pour différents centres de services scolaires s'est également concrétisé. Les centres de services qui ont adhéré à ce modèle sont ceux de Kamouraska-Rivière-du-Loup, Fleuve-et-Lacs, des Phares, Monts-et-Marées et René-Lévesque.

Des personnes répondant aux critères ci-haut mentionnés ont été ciblées par les centres de services scolaires. Leurs CV abrégés ont été partagés au membre délégué du comité de gouvernance et d'éthique des différents centres de services scolaires. Il s'agit des personnes suivantes :

- ✓ Jeannine Bérubé, secteur éducation;
- ✓ Céline Lefrançois, ancienne commissaire;
- ✓ Bernard D'Amours, secteur gouvernance;
- ✓ Monique Vézina, secteur éducation et/ou gouvernance, qui agira comme substitut.

Le 22 août dernier, des représentants des comités de gouvernance et d'éthique de chacun de ces centres de services se sont réunis avec les secrétaires généraux et les candidats.

À la suite de cette rencontre, le comité de gouvernance et d'éthique recommande la nomination de ces personnes pour former le comité d'enquête et de déontologie pour un mandat de 5 ans.

De plus, bien que le règlement prévoie que le comité soit formé de trois personnes, la recommandation est à l'effet de prévoir un substitut.

ATTENDU l'obligation prévue par le *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* de former un comité d'enquête et de déontologie;

ATTENDU la recommandation du représentant du comité de gouvernance et d'éthique;

ATTENDU la volonté de nommer un substitut;

Il est proposé par madame Claudine Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer les personnes suivantes pour former le comité d'enquête et de déontologie :

- ✓ Jeannine Bérubé, secteur éducation;
- ✓ Céline Lefrançois, ancienne commissaire;
- ✓ Bernard D'Amours, secteur gouvernance.

Il est également résolu à l'unanimité de nommer Monique Vézina, secteur éducation et/ou gouvernance, qui agira comme substitut.

Il est de plus résolu à l'unanimité de fixer la durée du mandat de ces personnes pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 011 – 2022-08-23

12. Rapports des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique

13. Affaires diverses

13.1. Déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants

Madame Nancy Couture invite les administrateurs à remplir la déclaration de conflits d'intérêts des administrateurs et des dirigeants qui est disponible sur l'équipe TEAMS du conseil d'administration.

14. Bons coups

14.1. Offre de services des projets pédagogiques particuliers

Madame Nancy Couture et monsieur Vincent Pelletier nous présentent l'offre de services dans les écoles et les centres au niveau des projets pédagogiques particuliers en arts, en sports en culture et autres. Ils sont tous deux très fiers de ces projets qui constituent des leviers majeurs de motivation pour nos élèves et qui permettent ultimement d'assurer leur réussite éducative.

Madame Nancy Couture nous informe que le CSSFL a pris l'initiative de rembourser les frais d'inscription à *Études secours* pour tous les élèves qui

obtiennent la note de passage aux examens de reprise. Cette initiative financière d'environ 10 000\$ constitue une motivation additionnelle aux élèves et leurs parents. Cette année, ce sont 26 élèves qui ont bénéficié du remboursement.

15. Huis clos

Aucun huis clos ne s'est tenu.

16. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général